

Légende

-  Périmètre de l'OAP
-  Périmètre de la zone d'aménagement - consolidation de la trame urbaine (frange Est)
- Situation**
-  Zone urbaine
-  Constructions en dur
-  Annexe et construction légère
-  Espace récréatif, de loisirs et paysager à préserver et valoriser
-  Zone arborée à mettre en valeur
- Orientations d'aménagement et de programmation**
-  Maintien et sécurisation de voies en double sens
-  Possibilité de mise en sens unique de voies existantes (sens indicatifs)
-  Création de voies partagées (avec sens)
-  Consolidation et organisation des circuits piétons
-  Création de continuités actives
-  Valorisation des entrées de bourg
-  Accueil de projets structurants : mairie et pôle scolaire
-  Accueil d'un projet d'habitat résidentiel
-  Maintien des fronts bâtis
-  Confortement de l'espace bocager
-  Renforcement des franges paysagères
-  Préservation des espaces paysagers de transition
-  Constitution d'une frange arborée (transition espace urbain/espace agricole)
-  Mise en cohérence avec les espaces riverains
-  Aménagement spécifique de l'espace public
-  Patrimoine d'intérêt
-  Pôle attractif

OAP SECTORIELLE N° 1 : URBANISATION DU BOURG-CENTRE

